



Modification du contrat de travail

Par Victory

Bonjour,

J'ai une question concernant la modification d'un contrat de travail et notamment du nombre d'heures travaillées.

Mon épouse est en CDI depuis 15 ans dans la même société.

Etant jeune maman à l'époque, elle a commencé comme assistante à 32 heures par semaine, mais en faisait 35 heures minimum.

Au fil des années, elle a acquis de l'expérience et à ce jour elle est cadre et responsable administrative mais toujours à 32 heures sur le papier.

Elle souhaite aujourd'hui que son employeur modifie son contrat à 35h00 mais elle ne souhaite pas être augmentée car elle estime être bien payée, ce qui est peut-être vrai.

Quelqu'un saurait me dire si cela est légal car son taux horaire serait diminué ?

Merci d'avance pour vos réponses

Par janus2

Bonjour,

Avec l'accord du salarié et un avenant au contrat, il est possible de diminuer le taux horaire, tant que le salaire reste au moins égal au minimum conventionnel.

Par Victory

Bonjour

C'est bien noté, merci pour votre réponse.

Elle va faire sa demande en ce sens

Cordialement